



ANZAT LE LUGUËT

www.anzat-le-luguet.fr

N° 66
Octobre
2019

Bulletin municipal

Mot du maire

Traditionnellement le mois d'octobre est celui du sommet de l'élevage. Chaque année, j'y fais un tour en prenant le bus des montagnes organisé par le conseil départemental tal que je remercie pour ce service. Ce sommet permet de voir ce qui se fait en matière d'outils agricoles et de voir différentes races de bovins, d'équins et d'ovins. Les concours mettent en lumière le travail des éleveurs et offrent une reconnaissance. Au cours de la journée, une web-tv m'a demandé mon point de vue sur la santé du monde agricole. J'ai répondu que ce n'était pas la forme, que bien sûr certains s'en sortaient « mieux » que d'autres (mais « mieux » ne veut pas dire bien) et que la solution ou les solutions seraient forcément collectives.

Il y a au moins trois activités différentes : le maraîchage, l'agriculture et l'élevage. Sur la commune c'est plutôt l'élevage.

Il y a quelques mois un éleveur de la commune avait parlé de réquisitionner des transports pour amener le fourrage et mercredi Monsieur le Ministre de l'agriculture a parlé de gratuité sur les transports de fourrage. Il y a quelques jours un autre éleveur m'avait fait part de son désarroi de vendre sa viande bio comme une viande non conventionnée car la filière bio ne voulait pas de cette viande trop naturelle (pas assez blanche c'est-à-dire pas assez anémiée) et Monsieur le Président de la République a parlé vendredi de veiller à ce que les « gros » acheteurs (bio ou pas) paient le prix juste pour la viande. Comme beaucoup d'autres personnes je remercie le Ministre et le Président pour leur implication en faveur du monde agricole, et qui dit implication dit forcément prise de position et donc forcément des mécontents (pour ceux qui douteraient de leur implication, je vous invite à lire par exemple l'hebdomadaire « le Point » du 3 Octobre à la page 38). Bien sûr la Région, le Département et l'Agglo participent chacun à leur manière au soutien du monde agricole – Un dépliant des aides proposées par la Région est disponible au secrétariat de mairie.

Certains pensent qu'il suffit de vouloir pour faire... heureux soient-ils !

Nous savons tous (du moins ceux qui en veulent et qui font) que la volonté est indispensable mais qu'elle ne suffit pas, il faut aussi bénéficier de facteurs extérieurs pour arriver à faire. Et aujourd'hui le facteur extérieur essentiel c'est probablement la société elle-même. Il est incohérent de demander à avoir des œufs issus de poules élevées en plein air tout en refusant l'installation d'un élevage de poules en plein air près de chez soi, ou encore il est incohérent de vouloir vivre à la campagne pour profiter de la verdure et des espaces avec des routes et des chemins tout en demandant à ce que les personnes qui ont permis l'aménagement et l'entretien de cette campagne ne puissent plus exercer leur activité d'aménagement et d'entretien c'est-à-dire leur activité agricole ou d'élevage.

La commune d'Anzat le Luguët a la chance d'avoir encore un certain nombre d'exploitations, pour les lecteurs qui cherchent des produits (fromage, lait, œuf, viande) issus de bêtes traitées correctement, je vous invite à prendre des contacts directs avec des éleveurs, il y en a déjà qui font de la vente directe et peut-être que cela permettra à d'autres de se lancer aussi.

Je vous souhaite un bon mois d'octobre.

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du 03 Septembre 2019.

Mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux

La dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée le 05 avril 2012 par délibération du conseil municipal. Cette mise à jour avait permis d'identifier 28 347 mètres de voies communales et 10 763 mètres de chemins ruraux.

Vu le classement en chemin d'exploitation d'un chemin qui dessert une maison d'habitation au lieu-dit de La Rochette, il est proposé au conseil municipal de classer la partie de ce chemin d'exploitation qui dessert la maison en voie communale, soit environ 230 mètres.

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 28 347 mètres + 230 mètres, soit un total de 28 577 mètres et la longueur de chemins ruraux recensés à 10 763 mètres. La longueur totale de la voirie communale et rurale s'élève donc à 39 340 ml (**39,34 Km**).

Travaux voirie 2019

La commune a finalement reçu la notification d'accord de subvention de l'Etat par le biais de la DETR 2019, pour un montant de travaux subventionnés, plafonnés à 100 000€ au taux de 30% soit 30 000€ d'aide financière. La commune remercie l'Etat pour son soutien financier et il est proposé au conseil municipal de lancer l'avis d'appel à la concurrence.

Enfouissement des réseaux Télécoms au lieu-dit « Le Luguët »

1) La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 12 480,00 € H.T., soit 14 976,00 € T.T.C.

2) La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.

3) L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 26 000,00 € H.T., soit 31 200,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.

4) Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale.

Eclairage suite aménagement B.T. Le Luguët.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 57 000 € HT. Conformément aux décisions par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit 28 502.64 € TTC.

Travaux d'aménagement du Luguët.

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement du village du Luguët qui comprend les travaux d'assainissement des eaux usées et de l'enfouissement des réseaux secs et la création d'un réseau chaleur bois.

Lorsque les besoins de la section sont satisfaits, le conseil municipal peut, par délibération motivée, financer la réalisation de travaux d'investissement ou d'opérations relevant de la compétence communale par une contribution du budget de la section.

Le Conseil municipal se prononce favorable à la contribution financière de la section du Luguët.

Création d'un réseau chaleur bois au Luguët.

Suite à une demande de particuliers, le Conseil Municipal avait approuvé l'avant-projet pour la création d'un réseau chaleur bois au Luguët et le lancement d'une étude de faisabilité.

Cette étude a conclu à la possibilité de le faire en envisageant deux scénarii, un subventionné à 60% et l'autre à 80%, avec chacun deux solutions possibles soit toutes les maisons raccordées de suite, soit seulement une partie.

Au vu des personnes engagées actuellement pour le projet, il semblerait qu'il soit nécessaire pour préparer un plan financier d'envisager la seconde solution dans laquelle toutes les maisons du hameau sont branchées mais seulement une partie de ces maisons raccordées. De plus, nous prenons le scénario avec 60% de subvention, ce qui ferait un total d'investissement de 570 900€, un reste à financer de 228 360€, réparti sur 25 ans. Ce reste à financer doit être couvert par les abonnements des particuliers et éventuellement une participation de la section.

Cependant, au vu de ce qui s'est passé sur le bourg d'Anzat avec l'augmentation du nombre d'abonnés au fur et à mesure des travaux, il est souhaitable de travailler sur le scénario le plus optimiste avec 50 maisons raccordées (sachant qu'actuellement il y a dans le village 56 maisons), et un reste à financer de 282 656 € de façon à obtenir le maximum de subvention. Le conseil municipal se prononce favorable à la continuité du projet sous réserve de l'obtention de subventions.

Ce qui s'est passé

Samedi 21 Septembre : Par une belle après-midi de fin d'été 25 personnes ont fait une randonnée à l'occasion des journées européennes du patrimoine. En partant du parking de la Plaine de Guerre le groupe s'est dirigé au pied du buron de Barbesèche pour écouter les explications de JM Pons sur l'histoire des burons. Puis un deuxième arrêt a eu lieu aux tracs d'Apcher. Tout le monde fut ravi de ce bon moment passé ensemble.



Samedi 28 Septembre :

L'association des membres et attributaires des sections organisait une après-midi dansante au son de l'accordéon de Catherine.



ANIMATIONS 2019

Samedi 5 Octobre : Théâtre. (Comité). Salle polyvalente.

Dimanche 20 Octobre : Repas de fin d'année du club de L'Age d'or. Salle polyvalente.

NOVEMBRE :

Lundi 11 Novembre : Cérémonie au monument aux morts célébrant l'armistice de 1918.

Dimanche 17 Novembre : 6^{ème} trail : l'Anzatoise, organisé par l'association sportive d'Anzat.

DECEMBRE :

Vendredi 20 Décembre : Déjeuner des anciens à 12 h.

Samedi 28 Décembre : Marché de la Saint Sylvestre à la salle polyvalente.

Habitants et propriétaires terriens de la commune d'Anzat le Luguët sont invités par la société de chasse

"La montagnarde"

au repas organisé dans la salle polyvalente du bourg.

Dimanche 13 Octobre 2019 à 12h.

